



Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

AB PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de €61.949,07

206 B Avenue de Dun
18000 BOURGES

SOCIÉTÉ EN COURS D'IMMATRICULATION AU RCS DE BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ MY FAMILY OFFICER RÉALISÉ

PAR MONSIEUR ANTOINE BENZIMRA

Sommaire

1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	4
1.1	Contexte de l'opération.....	4
1.2	Présentation des parties en présence	4
1.2.1	Société bénéficiaire de l'apport.....	4
1.2.2	Personne physique réalisant l'apport	5
1.2.3	Sociétés dont les titres sont apportés	5
1.3	Description de l'opération	6
1.3.1	Caractéristiques essentielles des apports.....	6
1.3.2	Aspects juridiques et fiscaux.....	7
1.3.3	Conditions suspensives.....	7
1.3.4	Rémunération des apports	7
1.3.5	Avantages particuliers	7
1.4	Présentation des apports.....	8
1.4.1	Méthode d'évaluation retenue.....	8
1.4.2	Description et évaluation des apports.....	8
2.	DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS.....	8
2.1	Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports	8
2.2	Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable.....	9
2.3	Réalité de l'apport	9
2.4	Appréciation de la valeur de l'apport	9
2.4.1	Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation.....	9
2.4.2	Détermination de la valeur des apports et valorisation.....	10
3.	SYNTHÈSE ET POINTS CLÉS	10
3.1	Diligences mises en œuvre	10
3.2	Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur	10
4.	CONCLUSION	11

A l'attention de l'Associé de la société AB PARTICIPATIONS,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée en date du 11 décembre 2024, concernant l'apport en nature des actions de la société MY FAMILY OFFICER réalisé par Monsieur Antoine BENZIMRA au profit de la société AB PARTICIPATIONS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de Contrat d'apport de titres qui nous a été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
- Synthèse et points clés,
- Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Monsieur Antoine BENZIMRA souhaite apporter à la société AB PARTICIPATIONS, 11 actions qu'il détient dans le capital de la société MY FAMILY OFFICER pour une valeur de 61.949,07 €uros.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la cession des titres de la société MY FAMILY OFFICER et de la restructuration de son capital.

1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société AB PARTICIPATIONS est une Société par Actions Simplifiée au capital de 61.949,07 €uros, dont le siège social est situé à BOURGES (18000), 206 B Avenue de Dun. Elle est en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES. Elle est représentée par Monsieur Antoine BENZIMRA en sa qualité d'Associé unique et de futur Président.

La société a pour objet, en France et dans tous les pays sous réserve des autorisations administratives nécessaires et dans les limites de la réglementation en vigueur :

- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières, du courtage d'assurances ou autres ;
- L'animation et la coordination de toute société notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres ;
- La réalisation de toutes prestations de services connexes ainsi que le négoce, la fourniture, le développement de tous produits, articles ou services utiles ou nécessaires au fonctionnement de ses filiales et des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires ;

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment des bons de capitalisation et des contrats d'assurance-vie, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Son capital social est constitué de 6.194.907 actions de 0,01 €uro de valeur nominale entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Antoine BENZIMRA.

1.2.2 Personne physique réalisant l'apport

Monsieur Antoine Paul Adrien BENZIMRA, de nationalité française, né le 6 décembre 1996 à BOURGES (18), demeurant à LYON (69006), 65 rue Louis Blanc.

1.2.3 Sociétés dont les titres sont apportés

La société MY FAMILY OFFICER est une Société par Actions Simplifiée au capital de 10.210 €uros, dont le siège social est situé à LYON (69001), 40 Rue du Président Edouard HERRIOT. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 842 439 291. Elle est représentée par Monsieur Pierre-Loïc BESSE en sa qualité de Président et Associé.

La société a pour objet :

- Multi « family office » ;
- Conseils pour la gestion des affaires, gestion de patrimoine, investissement financier ;
- Démarchage bancaire et financier, courtage et intermédiation en assurance ;
- Courtage en opération de banque et services de paiement ;

- Transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans encaissements de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers) ;
- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous les produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment des bons de capitalisation et des contrats d'assurance vie, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société du portefeuille ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Son capital social est composé de 1.021 actions de 10 €uros de valeur nominale entièrement libérées et réparties de la façon suivante :

Associé	Nombre d'actions	% de détention
BESSE INVEST	1 000	97.9%
Antoine BENZIMRA	21	2.1%
Total	1 021	100.0%

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération d'apport sont exposées de façon détaillée dans le projet de contrat d'apport de titres.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Monsieur Antoine BENZIMRA apporte à la société AB PARTICIPATIONS sous les garanties ordinaires de fait et de droit 11 actions ordinaires de la société MY FAMILY OFFICER d'une valeur nominale de 10 €uros chacune, valorisées pour un montant total de 61.949,07 €uros.

1.3.2 Aspects juridiques et fiscaux

En matière de droits d'enregistrement, l'apport des titres envisagé est réputé être effectué à titre pur et simple. Conformément aux dispositions de l'article 810 I du Code Général des Impôts, l'enregistrement du présent apport est effectué en exonération de droits.

Concernant l'imposition des plus-values, en application de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts, Monsieur Antoine BENZIMRA bénéficiera du régime du report d'imposition de la plus-value réalisée dans le cadre de la présente opération d'apport.

1.3.3 Conditions suspensives

L'apport des titres de la société MY FAMILY OFFICER est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Signature des statuts et immatriculation de la Société AB PARTICIPATIONS ;
- Etablissement du rapport d'un commissaire aux apports comportant l'appréciation de la valeur de l'apport.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 décembre 2024 au plus tard, l'opération d'apport sera, sauf prorogation de ce délai, considérée comme nulle et non avenue.

1.3.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport de 11 actions de la société MY FAMILY OFFICER évaluées à la somme totale soixante et un mille neuf cent quarante-neuf Euros et 7 centimes (61.949,07 Euros), il sera attribué à Monsieur Antoine BENZIMRA 6.194.907 actions nouvelles de 0,01 Euro de valeur nominale de la société AB PARTICIPATIONS.

1.3.5 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé dans le cadre de la présente opération d'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'apport des titres n'impliquant pas des sociétés sous contrôle commun, la valorisation des actions apportées a été faite sur la base de leur valeur réelle conformément aux dispositions comptables en la matière (règlement ANC 2023-08).

1.4.2 Description et évaluation des apports

La valorisation des titres de la société MY FAMILY OFFICER a été faite sur la base d'une lettre d'intention (LOI) visant l'acquisition de la totalité des actions de cette dernière adressée le 8 octobre 2024.

Cette LOI entérine une valorisation minimale de la société MY FAMILY OFFICER à cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) Euros pour 100% des actions, soit un prix unitaire par titre de 5.631,73 Euros. Cette valorisation pourra être majorée de la trésorerie financière nette et de deux compléments de prix.

Dans ce contexte, les 11 actions apportées sont valorisées pour un montant de soixante et un mille neuf cent quarante-neuf Euros et sept centimes (61.949,07 Euros).

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer Monsieur Antoine BENZIMRA sur la valeur des apports qu'il souhaite réaliser au profit de la société AB PARTICIPATIONS.

Nous avons notamment :

- Revu la documentation juridique relative à l'opération ;

- Examiné les modalités de l'apport ;
- Apprécié la valeur des apports ;
- Vérifié la propriété et la libre disposition des titres de la société MY FAMILY OFFICER détenus par Monsieur Antoine BENZIMRA ;
- Pris connaissance de la lettre d'intention émise au profit des Associés de la société MY FAMILY OFFICER signée en date du 8 octobre 2024 exposant la valorisation des titres ;
- Revu les états financiers arrêtés en date du 31 décembre 2023 de la société MY FAMILY OFFICER ;
- Revu la situation comptable en date du 10 décembre 2024 de la société MY FAMILY OFFICER ;
- Vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement ANC n°2023-08 ;
- Obtenu une lettre d'affirmations confirmant l'absence d'évènement qui pourrait avoir une incidence sur la valorisation des titres de la société MY FAMILY OFFICER.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport des titres envisagé est effectué par une personne physique. Les parties ont convenu de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société MY FAMILY OFFICER. Le choix de cette méthode est conforme aux dispositions du règlement ANC 2023-08 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres détenus par Monsieur Antoine BENZIMRA.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur 2 % des titres de la société MY FAMILY OFFICER.

2.4.2 Détermination de la valeur des apports et valorisation

La société MY FAMILY OFFICER a été valorisée à la somme totale de 5.750.000 €uros. Cette valeur est issue d'une LOI adressée aux associés en date du 8 octobre 2024. Elle pourra évoluer en fonction de la trésorerie nette en date de la transaction majorée de deux compléments de prix.

L'évaluation des titres apportés ayant été fixée par référence à une valeur de transaction, la valorisation n'appelle pas de commentaire de notre part.

Pour apprécier l'évaluation des titres de la société MY FAMILY OFFICER, nous nous sommes appuyés sur la LOI qui nous a été communiquée et sur les données comptables et financières arrêtées au 10 décembre 2024.

Sur la base de ces éléments, la valorisation de la société MY FAMILY OFFICER nous semble cohérente, étant précisé que, compte tenu de la méthode de valorisation retenue par l'acquéreur, la valeur réelle des titres pourrait être supérieure à la valeur arrêtée à ce jour (complément de prix).

3. SYNTHÈSE ET POINTS CLÉS

3.1 Diligences mises en œuvre

Les diligences mises en œuvre ne mettent pas en évidence de facteurs remettant en cause la valorisation des titres de la société MY FAMILY OFFICER.

3.2 Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

La valorisation des titres apportés repose exclusivement sur le dénouement favorable de l'opération de cession des titres de la société MY FAMILY OFFICER.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à la somme de soixante et un mille neuf cent quarante-neuf €uros et sept centimes (61.949,07 €uros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Sainte Foy Les Lyon

Le 12 décembre 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'G' followed by a horizontal stroke and a small loop at the end.

Le Commissaire aux Apports

AUROFI

Grégory ROJKOFF